

# MAIRIE DE FONTAINE-LES-RIBOUTS

DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR  
ARRONDISSEMENT DE DREUX  
CANTON DE SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 22 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 22 septembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 15 septembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Emmanuelle BONHOMME, Maire.

**Etaient présents** : Mme Emmanuelle BONHOMME, Mme Laurence SECRETAIN, M. Benoit AUBRY, M. Joël PIE, M. Pascal STINAT, Mme Sandra MADARSKY, M. Stéphane COULOMB, Mme Emilie LACROIX, M. Sylvain PROVOST, Mme Myriam PEDOUX formant la majorité du Conseil Municipal.

**Etaient absents, excusés** : Mme Françoise SORAND, excusée.

**Secrétaire de séance** : M. Sylvain PROVOST.

Madame le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 juin 2023. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

D'autre part, elle remercie les élus qui ont assuré la relève des compteurs d'eau le 9 septembre dernier.

### **1. BUDGET EAU : TRANSFERT DE L'ACTIF – TRANSFERT DES RESULTATS DU BUDGET – ECRITURES COMPTABLES RELATIVES AU PASSIF**

Madame le Maire expose :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2224-1-1 à L.2224-2,
- **Vu** la délibération du 21 novembre 2022 de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux modifiant ses statuts,
- **Vu** la délibération n°2022/31 du 9 décembre 2022 décidant du transfert du budget annexe Eau/Assainissement à la Communauté d'agglomération du pays de Dreux,
- **Considérant** que dans le cadre du transfert de la compétence « Eau/Assainissement » de la commune à la Communauté d'agglomération du pays de Dreux au 1<sup>er</sup> janvier 2023, il est admis le transfert des éléments d'actif et de passif, et des résultats budgétaires du budget annexe « Eau/Assainissement », qu'il s'agisse de recettes à recouvrer, d'excédents ou de déficits, en tout ou partie,
- **Considérant** que ces opérations budgétaires et comptables de transfert sont des opérations réelles et que le comptable public procédera au transfert des balances du budget annexe sur le budget principal par opérations d'ordre non budgétaires,
- **Considérant** que les emprunts souscrits par la collectivité sur le budget annexe eau/assainissement doivent être transmis à la Communauté d'agglomération du pays de Dreux conformément aux règles des transferts de compétence dans la gestion publique, impliquant le transfert de l'actif et du passif,

- **Considérant** que le procès-verbal de transfert devra faire l'objet d'une validation de la Communauté d'agglomération du pays de Dreux et de la Commune,
- **Considérant** que le transfert de la compétence « Eau/Assainissement » doit donner lieu à des délibérations concordantes de la Communauté d'agglomérations du pays de Dreux et des communes concernées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (10 voix pour, 0 abstention) :

- D'autoriser l'intégration des éléments d'actif et de passif dans le budget M57 de la commune,
- De mettre à disposition de la Communauté d'agglomération du pays de Dreux les biens et équipements nécessaires à leur exercice ainsi que les emprunts et subventions qui les ont financés,
- D'autoriser le comptable public à procéder à l'intégration des comptes de ce budget annexe dans le budget principal,
- De transférer les résultats du budget annexe « Eau/Assainissement » constatés au 31/12/2022,
- D'approuver les écritures comptables à passer sur le budget principal de la commune qui prévoient la reprise du résultat de la section de fonctionnement ainsi que celle de la section d'investissement du budget annexe « Eau : Assainissement » sans y intégrer les restes à réaliser qui sont transférés à la Communauté d'agglomérations du pays de Dreux,
- D'approuver le transfert des résultats des sections d'investissement et de fonctionnement à la Communauté d'agglomérations du pays de Dreux :
  - Excédent de fonctionnement transféré à hauteur de 100 %, soit 31 979,85 €,
  - Excédent d'investissement transféré à hauteur de 100 %, soit 22 317,61 €. Il est à noter que le montant des restes à réaliser transférées à la Communauté d'agglomération du pays de Dreux au 31/12/2022 est de 0 €,
  - Restes à recouvrer sur les années 2020 à 2022 à hauteur de 100 %, soit 1 346,13 €.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **2. BILAN DU 14 JUILLET 2022**

Mme Nathalie COULOMB présente le bilan de la fête du 14 juillet 2023.

Nombre de participants au repas :	79 personnes
- Recettes :	593,50 €
- Dépenses :	3 429,41 €
- Coût moyen global par personne :	35,90 €

## **3. ORGANISATION DU NOEL 2023 DES AINES ET DES ENFANTS**

M. Joël PIE rappelle au Conseil Municipal que la mairie offre, chaque année pour Noël :

- Un colis garni ou un repas au restaurant, aux habitants de 65 ans et plus, inscrits sur les listes électorales,
- Un cadeau sous forme de jeu ou jouet à chaque enfant de 10 ans maximum, en partenariat avec l'Amicale de Fontaine-les-Ribouts.

- **Noël des aînés :**

Pour rappel, en 2022, 50 personnes étaient concernées sur la commune et le montant s'est élevé à 48 € par personne. En 2023, 47 personnes seront concernées.

La date fixée pour le repas est le samedi 9 décembre au restaurant « Le Relais d'Aligre ».

Pour les colis, il est décidé de conserver le même fournisseur que l'an passé : le magasin « O P'tits Fruits d'Anne » à Dreux.

- **Noël des enfants :**

Pour rappel, en 2022, 27 enfants étaient concernés, ils sont 22 cette année.

Mmes LACROIX et PEDOUX proposent d'augmenter la participation de la commune à 25 €, compte-tenu de l'inflation. Le Conseil Municipal valide cette proposition (pour rappel, la participation de l'Amicale de Fontaine-les-Ribouts est de 10 €).

Le Conseil Municipal décide, en accord avec l'Amicale de Fontaine-les-Ribouts, de continuer à distribuer les cadeaux aux enfants à domicile, comme les années précédentes. La date fixée pour la distribution est le dimanche 17 décembre.

L'Amicale de Fontaine-les-Ribouts se chargera de choisir et commander les cadeaux, qui seront achetés auprès du magasin « Un Monde Rigolo » à Châteauneuf-en-Thymerais.

#### **4. POINT SUR L'AVANCEMENT DES GROUPES DE TRAVAIL**

- **Groupe « Rue de Grez » :**

Madame le Maire informe :

- Certains avaloirs du réseau d'eaux pluviales doivent être déplacés et / ou remplacés. L'idéal serait que l'eau se déverse dans la mare après passage par un bac de décantation. Des tampons du réseau d'eau potable doivent également être changés.
- La gestion de l'eau potable et celle des eaux pluviales urbaines sont de la compétence de l'Agglo du Pays de Dreux.

Mesdames BONHOMME et LACROIX rappellent également que la commune compte faire appel à un maître d'œuvre pour tous les travaux de réfection de cette rue.

- **Groupe Jardin :**

Madame le Maire informe avoir contacté les entreprises LECORRE TP et EUROVIA pour obtenir des devis relatifs à la pose des dalles végétalisées (fournies par l'entreprise Eco-Végétal). A ce jour, seule l'entreprise EUROVIA a adressé un devis.

Monsieur Benoit AUBRY doit également contacter l'entreprise Renald Pie Paysagiste pour faire élaguer des arbres et nettoyer le jardin.

- **Groupe Archivage :**

Madame Laurence SECRETAIN informe que la prochaine réunion est prévue le 4 octobre à partir de 16h30 et concernera les archives anciennes situées au 1<sup>er</sup> étage de la mairie.

- **Groupe Travaux :**

Madame le Maire informe :

- La déclaration préalable de travaux pour la réfection et l'uniformisation des peintures et volets des bâtiments municipaux va être adressée lundi 25 septembre au service de l'Urbanisme de l'Agglo du Pays de Dreux et à l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine d'Eure-et-Loir (pour rappel, la couleur choisie est le gris / bleu).
- La mairie a reçu 2 devis des entreprises Ingrand et Paulo Le Peintre pour ces travaux. Après discussion, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise Paulo le Peintre dont le devis est plus compétitif.
- Le lavoir ayant été nettoyé par aérogommage, il convient de lasurer les poutres. Il sera également demandé à l'entreprise Paulo Le Peintre d'effectuer cette intervention. La lasure choisie sera incolore.

## **5. POINT SUR LES COMMISSIONS ET SYNDICAT**

- **Commission mobilités :**

Monsieur Joël PIE a participé à une réunion début septembre et informe que la rentrée scolaire s'est bien passée, du point de vue des transports scolaires.

- **Commission Attractivité du territoire par le développement des filières sportive, culturelle et enfance, jeunesse, famille :**

Mme Laurence SECRETAIN a participé à une réunion le 11 septembre. Elle informe :

- La politique documentaire de la médiathèque qui fixe les orientations dans la constitution, le maintien et le développement des collections doit faire l'objet d'un document écrit qui sera présenté et voté en conseil communautaire.
- La « tournée commune 2023-2024 », projet culturel porté par la médiathèque de l'Agglo, propose aux communes qui le souhaitent d'organiser 2 interventions sur leur territoire : un café-lecture pour public adulte et une rencontre Odyssong (jeux autour de la musique) pour tout public. La commune s'est positionnée sur les 2 animations.

- **SIT :**

Madame Myriam PEDOUX informe avoir participé à une réunion de l'école primaire le 20 juin, durant laquelle la nouvelle équipe pédagogique s'est présentée. La prochaine réunion est prévue le 26 septembre prochain.

- **SBV4R :**

Monsieur Sylvain PROVOST a participé à une réunion le 19 septembre et informe :

- L'élaboration du Plan Pluriannuel en faveur des Milieux Aquatiques est actuellement en cours de réalisation sur la Blaise.
- Un projet de fusion de 5 syndicats de rivières est à l'étude, de la source à l'embouchure de la Seine. Les villes de Chartres et Rambouillet y sont opposées.

- **Commission Déchets :**

Monsieur Sylvain PROVOST a participé à une réunion le 6 septembre dernier. et informe :

- Le ramassage du verre en porte-à-porte devrait s'arrêter au 1<sup>er</sup> trimestre 2025 et sera remplacé par des points d'apport volontaire.
- Le tri à la source des biodéchets sera déployé et chaque habitation sera dotée d'un composteur avec interdiction de déposer les déchets végétaux dans le conteneur à ordures ménagères.

Madame Emilie LACROIX informe, avant son départ à 21h40, que beaucoup de chatons errants se promènent régulièrement rue de Grez et vivent dehors. Madame le Maire propose de rappeler aux administrés les obligations des propriétaires de chats.

Madame le Maire indique qu'en fonction de l'ampleur que prendra le problème, une nouvelle capture devra être envisagée en lien avec l'association 30 Millions d'Amis : les chats errants seront capturés, stérilisés puis remis en liberté à l'endroit où ils ont été capturés. Le coût de l'opération sera partagé entre la commune et l'association 30 Millions d'Amis.

- **Commission Assainissement :**

Monsieur Pascal STINAT a participé à une réunion le 5 septembre et informe :

- Les délégations de Service Public pour les stations d'assainissement arrivent à échéance en fin d'année et vont donc être reconduites.
- Harmonisation de la PFAC (participation financière pour l'assainissement collectif) à hauteur de 1 300 € pour toutes les communes concernées.

Il a également participé à un séminaire sur la gestion des eaux pluviales urbaines le 21 septembre et informe que le cabinet Calia a été mandaté par l'Agglo du Pays de Dreux pour construire les contours de la compétence et le rôle à jouer par les communes et l'Agglo en matière de gestion des eaux pluviales urbaines.

- **Commission Attractivité du territoire par la filière touristique, agricole et le développement durable :**

Mme Sandra MADARSKY a participé à une réunion le 14 septembre et informe :

- Le prochain forum « Projet alimentaire territorial » aura lieu le 27 septembre aux jardins d'Imbermais. L'objectif principal est d'évaluer les besoins de la population en matière d'alimentation saine et locale.
- L'office du tourisme dispose d'un nouveau label « Accueil vélos » depuis l'été 2023.
- Présentation du bilan d'activités 2022 de l'office du tourisme.

- **SIPEP :**

Monsieur Benoit AUBRY a participé à une réunion le 15 septembre et informe :

- Une étude sur les forages abandonnés a été menée pour limiter la pollution des nappes phréatiques : celui situé sous le château d'eau à Boutry n'avait pas été comblé lors de sa désaffectation et est concerné par cette étude.
- Le captage de la Hutte est toujours fermé pour le moment car il y a trop de nitrates.
- Le SIPEP rencontre des difficultés avec le prestataire de services, GEDIA, (débordements de châteaux d'eau et fuites) en raison de plusieurs maintenances informatiques.
- Le SIPEP sera dissout le 31 décembre 2023.

## **6. QUESTIONS DIVERSES**

Madame le Maire :

- Remercie les équipes du SDIS pour leur intervention lors du feu de tourbe les 8 et 9 septembre dernier. Les pompiers ont prioritairement puisé l'eau dans la Blaise pour les besoins de l'intervention qui a duré 5 à 6 jours. Seulement 250 m<sup>3</sup> d'eau ont été prélevés sur les bornes incendie à cette occasion.
- Informe que le Festival des Territoires sera reconduit en 2024 par l'Agglo du Pays de Dreux.

Monsieur Joël PIE constate que l'entretien des espaces verts rue des Chaumières n'est pas assez régulier. M. Benoit AUBRY va demander à l'entreprise Renald Pie Paysagiste de faire le nécessaire.

Madame Myriam PEDOUX demande ce qu'il en est de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour notre secrétaire de mairie. Madame SECRETAIN informe que la fonction publique territoriale n'est pas concernée.

*Départ de Mme Myriam PEDOUX à 22h50.*

Monsieur Sylvain PROVOST informe :

- Il est nécessaire de créer un abri pour les poubelles de la mairie qui continuent d'être utilisées de manière régulière par certains administrés.

- Il faudrait prolonger la buse d'évacuation des eaux pluviales qui arrive dans la Blaise, devant le banc en face du lavoir. Monsieur Benoit AUBRY va se mettre en contact avec l'entreprise Renald Pie Paysagiste pour demander un devis.
- La peinture du toit de l'abris-bus de la rue de la Filature est en très mauvais état et se décolle. Monsieur AUBRY propose de demander à l'entreprise qui sera chargée de repeindre les portes et volets des bâtiments communaux de s'en occuper en même temps.

Monsieur Benoit AUBRY informe :

- Il serait souhaitable de se renseigner sur la législation en matière de gestion des eaux pluviales pour les particuliers.
- Il va relancer l'entreprise SVR pour le curage et la coupe de la racine située dans une canalisation en béton rue de Grez.
- L'Agglo du Pays de Dreux est en train de répertorier toutes les bouches à clés sur la commune, dans le cadre du transfert du budget eau.
- Il va demander des devis à l'entreprise STAG pour faire tous les travaux nécessaires sur le réseau d'eau potable (changement de compteurs, de canalisations...)

Madame Laurence SECRETAIN fait part des questions d'habitants de Boutry concernant la collecte des ordures ménagères :

- Suite à la suppression des conteneurs communaux, les résidents secondaires n'ont plus de point de collecte pour déposer leurs ordures ménagères. Il est rappelé que les conteneurs communaux ont été supprimés en raison du coût exorbitant de la facturation à la Commune. Les résidents secondaires sont invités à déposer leurs déchets dans les différents points d'apport volontaire signalés dans l'application "Mes déchets - Agglo pays de Dreux" ou sur le site Internet de l'Agglo. D'autre part, la déchetterie de Saulnières rouvrira dans quelques mois et pourra représenter une solution.
- La taxe ordures ménagères fixée en fonction du volume de la propriété et non du nombre de personnes du foyer. Le calcul a toujours été fait de la sorte. Il faut attendre la tarification incitative pour que la facturation dépende du volume de déchets ménagers.

Madame Laurence SECRETAIN constate que les décorations lumineuses de Noël sont tristes et demande s'il est possible d'effectuer des branchements sur les poteaux afin d'y installer des guirlandes leds. Les poteaux ne sont pas équipés de prises.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 31 minutes.